



GUIDE TECHNIQUE

MODE DE MÉRÉ



Chère Adhérente, Cher Adhèrent,

Ce guide du "Mode de métré" en peinture anticorrosion est une version actualisée de la version précédente. Outre une amélioration principalement esthétique, elle comporte aussi une actualisation de la valorisation des éléments de faible surface développée, à la suite d'un retour d'expérience d'adhérents du GEPI.

Depuis sa création, l'objectif de notre guide reste le même: fournir une évaluation juste des surfaces des éléments communs et/ou des gestes spécifiques à notre profession. Le m² recouvert reste l'unité de chiffrage et de facturation de nos prestations.

Notre guide est aujourd'hui cité en référence par EDF, GRTgaz ou TotalEnergies, nous devons continuer à le partager avec nos donneurs d'ordre afin d'en élargir encore sa reconnaissance et que, du document de référence de notre profession en matière de métré, il devienne également celui de tous nos clients.

Nous remercions M. DESSEMON, Président de l'UNTEC, pour son soutien.

Nous vous souhaitons un usage utile de ce guide.

Confraternellement.

Philippe SANFILIPPO,
Président du GEPI



L'UNTEC* a participé avec plaisir à la mise à jour de ce guide de métré.

Nous avons mobilisé nos adhérents experts pour la mise à jour et la relecture de ce guide qui est un élément de référence dans son domaine.

L'UNTEC est soucieuse de maintenir les informations et les connaissances à jour tant pour les économistes de la construction que pour les entreprises de peinture.

Nous espérons que cette nouvelle version sera largement diffusée pour établir des méthodes communes de calcul.

Franck DESSEMON,
Président de l'UNTEC

*UNTEC = Union Nationale des économistes de la construction.

PRÉAMBULE

Le "Mode de métré peinture anticorrosion" s'applique aux travaux neufs et de maintenance.

La présente notice technique définit les modes opératoires applicables aux métrés des surfaces peintes. D'une façon générale, les surfaces de revêtements à retenir sont celles réellement exécutées.

Elles sont mesurées en tenant compte de tout développement pour moulures, saillies, feuillures, épaisseurs, etc. Déduction(s) faite(s), le cas échéant, des vides ou des surfaces non peintes. Les surfaces calculées sont arrondies au mètre carré le plus proche.

Toutes les fois que cela est possible, les métrés sont effectués à partir des plans généraux et de détail, des listes de colisage, nomenclatures, isométriques, ou toute autre pièce écrite définissant la configuration et les éléments constitutifs des ouvrages à traiter.

Les documents nécessaires, transmis par le constructeur, le Maître d'oeuvre ou le Maître d'ouvrage, porteront les mentions suffisantes à leur identification:

À savoir

- **Phase préliminaire / Budget**
> Avant-projet.
- **Étude / Réalisation**
> Bon pour exécution.
- **Décompte définitif**
> Tel que construit.

Les cotes et les autres indications chiffrées figurant sur ces mêmes documents seront utilisées pour le calcul des surfaces.

Les ouvrages traités par notre profession sont répartis en cinq catégories principales, définies comme suit:



- **1. CHARPENTES ET STRUCTURES MÉTALLIQUES**
Pages 4/5
- **2. SERRURERIES ET MÉTALLERIES**
Pages 6/9
- **3. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS**
Pages 10/11
- **4. RÉSERVOIRS DE STOCKAGE**
Pages 12/15
- **5. TUYAUTERIES ET ACCESSOIRES**
Pages 16/19

1. CHARPENTES ET STRUCTURES MÉTALLIQUES

Sont concernés par cette rubrique:

- ➔ Les ossatures principales.
- ➔ Les ossatures secondaires, y compris les renforts et contreventements.
- ➔ Les éléments de passerelles, plates-formes, y compris limons d'escaliers. Les éléments de serrureries et métalleries diverses sont abordés page 6.

MÉTRÉ DÉTAILLÉ SUR PLAN OU SUR SITE

Les caractéristiques des profilés du commerce sont relevées dans le catalogue "Produits en acier pour construction - Caractéristiques géométriques et mécaniques" édité par ConstruirAcier (www.construirAcier.fr).

Pour certains profilés spéciaux, il faut utiliser les catalogues des fabricants, qui donnent les développements de profils et de poids au mètre linéaire. D'autres ouvrages reprenant des données établies à partir de normes internationales ou spécifiques, peuvent aussi dans certains cas être utilisés (BS, DIN, etc).

Lorsqu'un profilé présente une ou deux coupes biaisées, la longueur à considérer est celle de la fibre neutre (longueur d'épure), qui en principe est précisée au dessin.

Les profilés d'un développement égal ou inférieur à $0,50 \text{ m}^2/\text{mètre linéaire}$, sont comptés pour $0,50 \text{ m}^2/\text{mètre linéaire}$. De $0,5 \text{ m}^2/\text{mètre linéaire}$ à $1 \text{ m}^2/\text{mètre linéaire}$, ils sont comptés à $1 \text{ m}^2/\text{mètre linéaire}$. Au-delà de $1 \text{ m}^2/\text{mètre linéaire}$, ils sont comptés pour leur surface réelle.

Les profilés et éléments tels que les éclisses, les supports, les cornières d'attaches, les cales, etc... d'un développement inférieur ou égal à $0,30 \text{ m}^2$ l'unité sont comptés pour $0,30 \text{ m}^2$ l'unité.

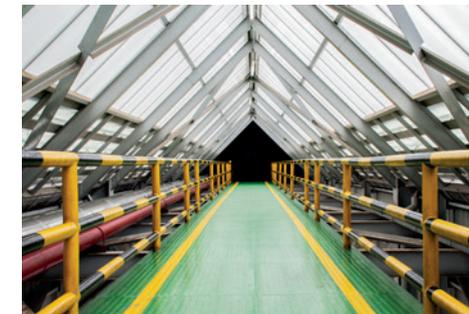


Les épaisseurs des semelles de poutres reconstituées ou d'éléments de caisson, sont comptées pour leur valeur exacte. Pour les goussets d'épaisseur inférieure à 15 mm, le métré ne tient pas compte des tranches.

Dans tous les cas, leur surface est celle du parallélépipède enveloppant.

Les trous de boulons, rivets et anguilliers ne sont pas décomptés.

Dans le cas de charpentes ou ossatures soudées (portiques, poutres de roulement, etc.), les reprises sur les soudures des zones d'assemblage sont comptées pour $0,3 \text{ m}^2/\text{ml}$, minimum.



Les autres retouches (éraillures d'élinguages, de montage, boulonneries, défauts d'aspect, brûlures, etc.) sont évaluées contradictoirement avant leur exécution. Pour plus de facilité, elles sont estimées en pourcentage par rapport à la surface totale ou à un ensemble de surface chaque fois que difficile à compter.

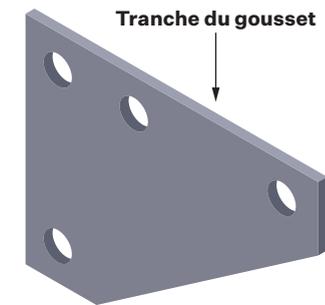
Les retouches isolées sont comptées pour 1 m^2 minimum l'unité.

Sur certains ouvrages (type Eiffel par exemple), le nombre de boulons et/ou rivets peut représenter une surface additionnelle importante. Ces éléments doivent faire l'objet d'une valorisation spécifique et si possible d'une évaluation contradictoire avec le maître d'ouvrage. Suivant les ouvrages cette surface additionnelle est comptée pour 5 à 10 % de la surface totale de l'ouvrage

Pour tout réchappissage de rives, il est ajouté au développement en largeur ou en hauteur, suivant le cas, $0,20 \text{ m}^2/\text{m.l.}$ pour chaque rive réchappée, quel que soit le type de peinture exécuté.

Pour les ailes vues de profilés noyés dans un mur, ou réchappées sur un fond de nature, et/ou ton différent, il est compté un minimum de $0,20 \text{ m}^2/\text{m.l.}$ de développement, plus $0,20 \text{ m}^2/\text{m.l.}$ par rive réchappée.

Tous les ouvrages isolés, tels que supports, inserts, etc. sont comptés à l'unité minimale de 1 m^2 , chaque fois que le développement réel est inférieur à 1 m^2 .



Lorsque les métrés sont établis à partir de plans, ils peuvent être majorés d'un pourcentage pour tenir compte des tolérances dimensionnelles des fers, incidences pour soudures, etc.

- 5%: de 0 à 1000 m^2
- 3%: au-delà de 1000 m^2

2. SERRURERIE / MÉTALLERIE

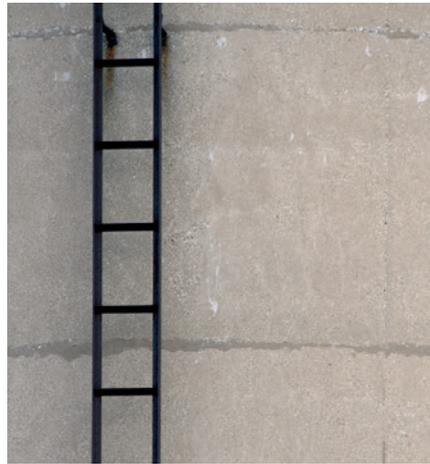
Afin de simplifier les modes de calcul, les règles suivantes sont adoptées:

■ Téléx rail / Chemin de câbles

> Développé des 2 faces x longueur hors tout majoré d'un coefficient multiplicateur de 1,3.

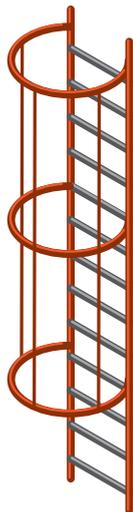
■ Échelle simple type "industriel"

> 1 m. linéaire = 2,00 m²



■ Échelle avec crinoline type "industriel"

> 1 m. linéaire = 4,00 m²



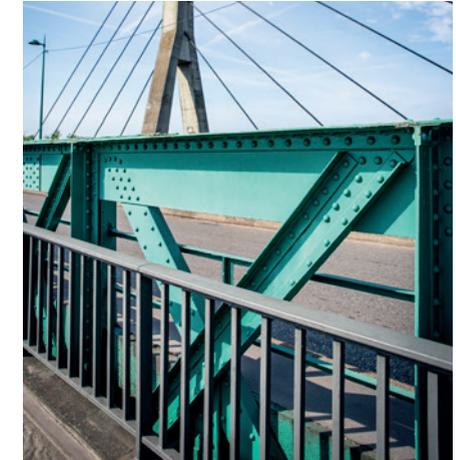
Légende:
S = surface
L = longueur
l = largeur
h = hauteur

■ Portillon d'accès

> 1 portillon = 2,00 m² (valeur à l'unité)

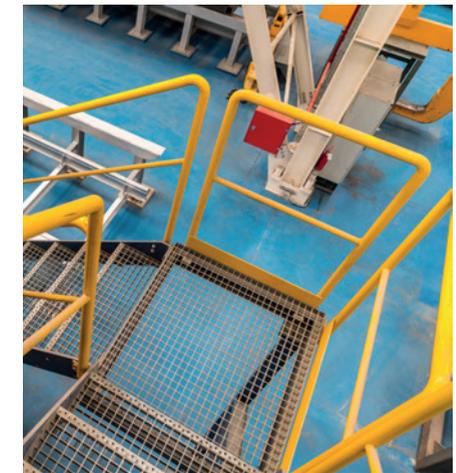
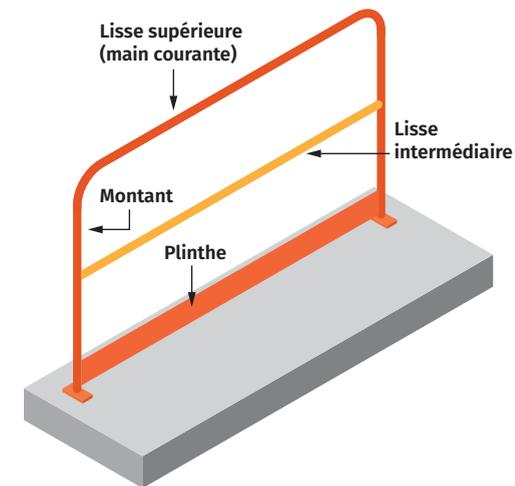
■ Garde-corps avec barreaudage vertical

> À la surface vide pour pleine affectée d'un coefficient majorateur de 3
 $S=L \times l \times 3$
Inclus les potelets et la main courante.



■ Garde-corps industriel

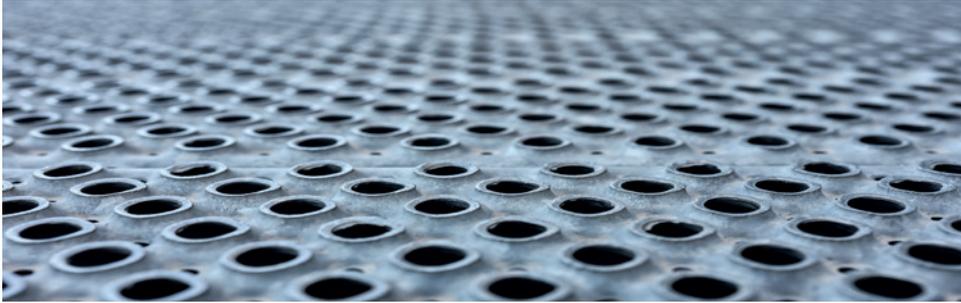
> 1 m. linéaire = 1,1 m²



➔ Plus-value aux éléments ci-dessus pour réalisation en deux couleurs différentes, soit, pour rechapissages et sujétions d'exécution, application d'un coefficient majorateur de 1,30

■ Tôle perforée standard

- > La surface de chaque face est affectée du coefficient 1,20.
Soit $k = 1,2$ par face ou $2,4$ pour les 2 faces.
 $S = L \times l \times k$



■ Tôle ondulée galvanisée, Tôle de bardage, Bac acier

- > Ces éléments sont comptés à la surface réelle développée majorée d'un coefficient multiplicateur de 1,3.



■ Métal déployé et grillages

- > La surface de chaque face est affectée coefficient 1,50.
Soit $K = 1,5$ par face ou 3 pour les 2 faces.
 $S = L \times l \times k$



■ Grilles en fer, extensibles

- > La surface des grilles de fer extensibles pour devantures de magasins, ascenseurs ou autres, sont affectées d'un coefficient de 6 pour les deux faces (Mesures prises grilles en extension). C'est-à-dire: $S = L \times l \times 6$

■ Caillebotis

- > Les surfaces en caillebotis (passerelles, plates-formes, marches d'escaliers, etc.) sont affectées d'un coefficient 4. C'est-à-dire: $S = L \times l \times 4$



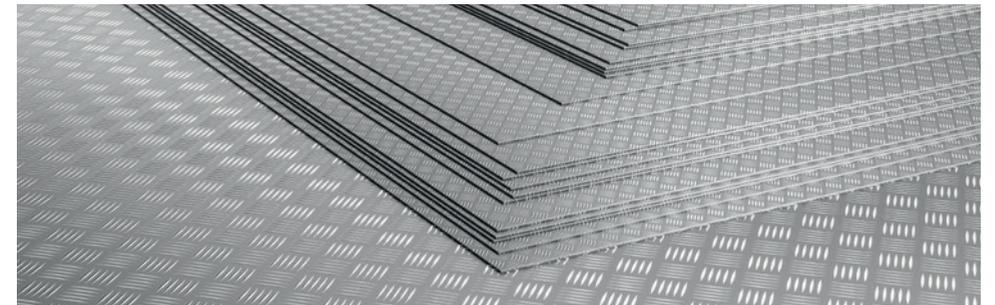
■ Tôles à larmes

- > La surface de la face larmée est affectée d'un coefficient 1,15: $S = L \times l \times 1,15$
Celle de la sous-face est comptée au réelle: $S = L \times l$
Soit pour les deux faces: $S = L \times l \times 2,15$



■ Tôle striée

- > La surface de la face striée est affectée d'un coefficient 1,25: $S = L \times l \times 1,25$
Celle de la sous-face est comptée au réelle: $S = L \times l$
Soit pour les deux faces: $S = L \times l \times 2,25$



Légende:
S = surface
L = longueur
l = largeur

h = hauteur
k = coefficient majorateur spécifique à l'élément

3. APPAREILS / ÉQUIPEMENTS

Ces matériels comprennent notamment les groupes de production électrique, les pompes, moteurs, compresseurs, bâches, les gaines, les tableaux et coffrets électriques, ainsi que tout type de capacités chaudronnées (échangeurs, ballons,...). Les mètres carrés de surface sont arrêtés après observation des dispositions suivantes:

APPAREILS CHAUDRONNÉS, GAINES

- Corps de l'équipement compté à la surface réelle développée, incluant tous les éléments constitutifs tels que raidisseurs, supports, berceaux, ...
- Bride de corps sur appareil acier (échangeur) comptée pour 0,80 m.l. du diamètre de la bride.
- Bride de corps sur appareil inox comptée pour 1,25 m.l. du diamètre de la bride.
- Piquage sur appareil acier compté pour 0,50 m.l. du diamètre, au minimum, de tuyauterie correspondante. Bride sur piquage comptée pour 0,75 m.l. du diamètre de la tuyauterie. Tampon plein compté pour 0,5 m.l. (ou suivant tableau partie 5). soit:
 - ▶ Piquage + bride = 1,25 m.l.
 - ▶ Piquage + bride + tampon = 1,75 m.l.
- Bride acier noir sur piquage inox comptée pour 2,00 m.l. du diamètre de tuyauterie correspondante. Tampon plein compté pour 0,50 m.l.
- Trou d'homme compté pour 1,75 m.l. du diamètre correspondant en acier noir.
- Trou d'homme compté pour 2,50 m.l. du diamètre correspondant sur acier inox.
- Pattes support d'échelles et de passerelles, oreilles de levage comptées pour 0,30 m² l'unité.
- Boîte d'ancrage comptée pour 0,30 m² l'unité.
- Potences de trous d'homme comptées pour 1,00 m² l'unité.



TURBINES, COMPRESSEURS

$$S = (2H + b) \times L \times 1,50$$

Avec:

H = hauteur ou distance entre la base et la bride de refoulement ou la tête de cylindre.

b = largeur de la base.

L = longueur comprise entre les côtés extérieurs des paliers.

POMPES, MACHINES TOURNANTES, INCLUANT SOCLES, CHÂSSIS, TRANSMISSION, CAPOT DE PROTECTION

$$S \text{ de l'ensemble} = 3 \text{ m}^2 \text{ par décimètre de diamètre du moteur}$$

DANS LE CAS DE MISE EN PEINTURE DU MOTEUR SEUL

$$S \text{ du moteur} = 1 \text{ m}^2 \text{ par décimètre de diamètre du moteur}$$

SOCLES BÉTON

Les socles béton ayant une surface réelle peinte inférieure à 1 m², sont comptés pour 1 m² sans majoration pour rechapis.

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

Les armoires électriques sont comptées au mètre carré réel développé. Les prises électriques, boîtiers interrupteurs jusqu'à 0,20 m x 0,20 m sont comptés pour 0,5 m² l'unité.

Les boîtiers électriques jusqu'à 0,40 m x 0,40 m sont comptés pour 0,5 m² l'unité.

SURFACES VITRÉES

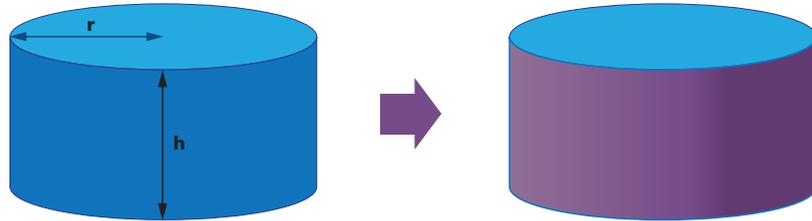
Les verres ou cadrans de contrôle et autres détails de surface unitaire inférieure à 0,5 m² ne sont pas déduits.

4. RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

1. RÉSERVOIR

SURFACE DE ROBE DE RÉSERVOIR

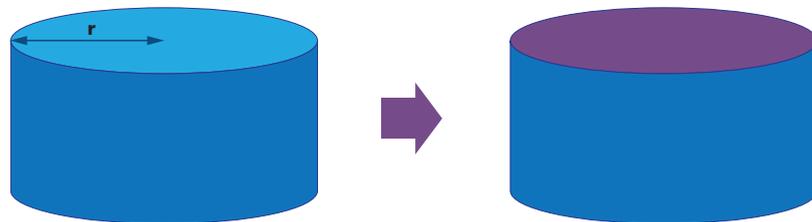
$$S = 2 \times r \times h \times \pi$$



SURFACE DE TOIT PLAT DE RÉSERVOIR

Les poutres, raidisseurs, cornières d'angle, pattes de fixation, tuyauteries et supports associés sont comptés séparément et viennent s'ajouter.

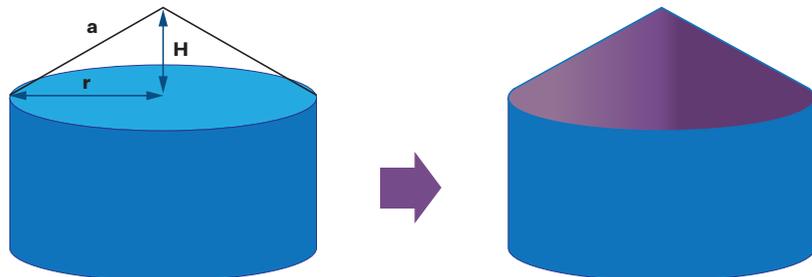
$$S = \pi \times r^2$$



SURFACE DE TOIT FIXE CONIQUE

$$S = a \times \pi \times H$$

$$a = \sqrt{r^2 + H^2}$$



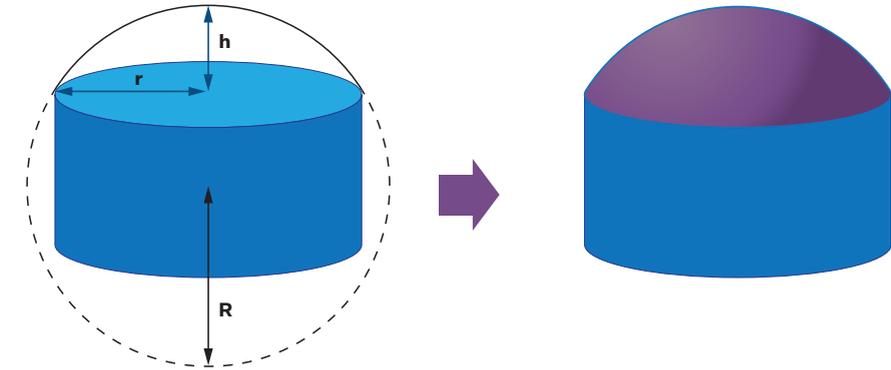
Légende:
r: Rayon du bac h: Hauteur cylindre H: Hauteur toit

SURFACE DE TOIT FIXE SPHÉRIQUE

$$\text{Soit } S = \pi (h^2 + r^2)$$

$$S = 2 \times R \times h \times \pi$$

$$R = (r^2 + h^2) / 2h$$



Légende:

R: Rayon de la sphère r: Rayon du bac h: Hauteur toit sphérique

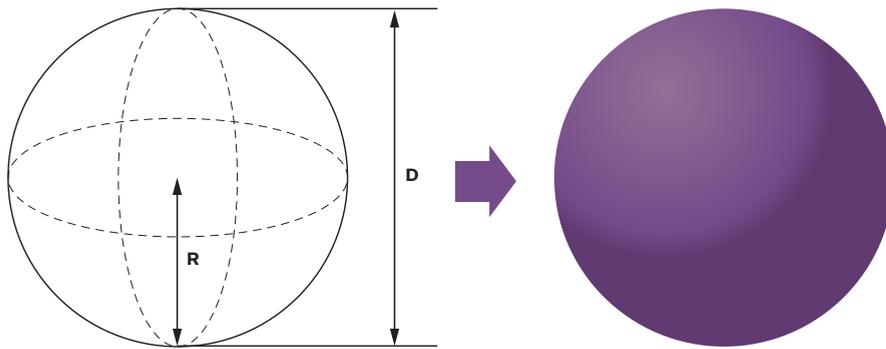


2. SPHÈRE



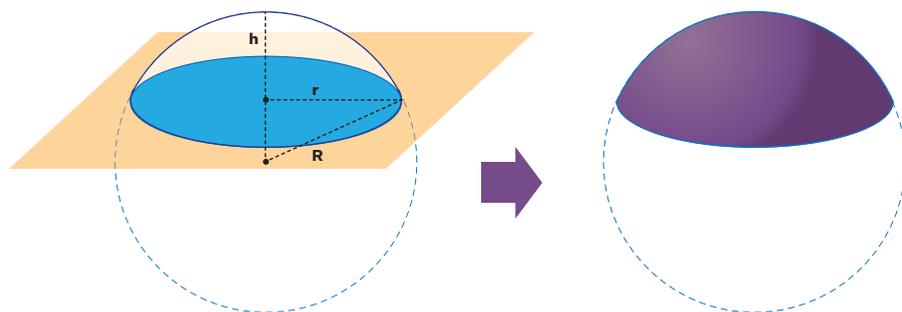
SURFACE DE LA SPHÈRE

$$S = 4 \times \pi \times R^2 \quad \text{ou} \quad S = \pi \times D^2$$



SURFACE DE LA CALOTTE SPHÉRIQUE

$$S = \pi \times (r^2 + h^2)$$



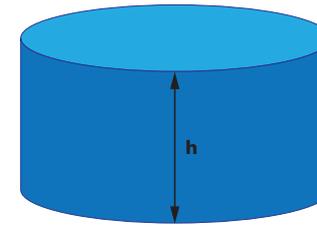
$$S = 2 \times R \times \pi \times h$$

$$R = (r^2 + h^2) / 2h$$

Légende:

R = Rayon de la sphère r = Rayon de la calotte sphérique h = Hauteur de la calotte

3. ACCESSOIRES DE BAC



ESCALIER HÉLICOÏDAL $S = h \times 1,5 \times k$

- Sans mise en peinture des marches: $K = 3$
- Avec mise en peinture des marches tôles striées: $K = 4,5$
- Avec mise en peinture des marches caillebotis: $K = 6$

ÉCHELLES MOBILES $S = h \times 1,4 \times k$

- Sans mise en peinture des marches: $K = 4,5$
- Avec mise en peinture des marches tôles striées: $K = 6,5$
- Avec mise en peinture des marches caillebotis: $K = 8$



5. TUYAUTERIES ET ACCESSOIRES

D'une façon générale, les surfaces peintes sur tuyauteries sont mesurées sans majoration pour chanfreins, redents, etc. selon les modalités suivantes :

Pour les vannes de réglage automatique ou télécommandé, il est appliqué un coefficient majorateur ($K = 1,50$) sur les valeurs définies dans le tableau ci-après.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES:

Les piquages de surface unitaire inférieure inférieure à $0,5\text{m}^2$ sont comptés pour $0,5\text{m}^2$.



Pour les tuyauteries peintes de couleurs différentes ou avec des systèmes différents sur un même cheminement (pipe rack), il est appliqué un coefficient majorateur ($K = 1,50$) sur la couche de finition, pour difficultés d'exécution.

Le réchampissage exécuté entre deux teintes ou en limite de peinture, est compensé par une majoration de $0,20\text{ m.l.}$ du diamètre correspondant.

Dans le cas de tuyauteries isométriques et pour tenir compte de la complexité d'exécution l'entreprise peut appliquer un coefficient majorateur.

Les vannes réchampiées d'une teinte différente ou isolées sur tuyauteries inox non peintes, sont affectées d'un coefficient majorateur ($K = 1,60$).



Ø en pouces	Ø nominaux	TUBES devt/ml	Brides Unité	Caps	Tés
Inférieur		0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1/2"	15	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
3/4 "	20	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1"	25	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1 ¼"	32	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
1 ½"	40	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
2"	50	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
2 ½"	65	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
3"	80	0,3 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
4"	100	0,36 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,3 m ²
4 ½"	-	0,40 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,30 m ²
5"	125	0,44 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,33 m ²
6"	150	0,53 m ²	0,5 m ²	0,3 m ²	0,40 m ²
8"	200	0,69 m ²	0,55 m ²	0,3 m ²	0,55 m ²
10"	250	0,86 m ²	0,69 m ²	0,3 m ²	0,75 m ²
12"	300	1,02 m ²	0,82 m ²	0,37 m ²	1,10 m ²
14"	350	1,12 m ²	0,90 m ²	0,57 m ²	1,44 m ²
16"	400	1,28 m ²	1,02 m ²	0,88 m ²	1,76 m ²
18"	450	1,44 m ²	1,15 m ²	0,91 m ²	1,92 m ²
20"	500	1,60 m ²	1,28 m ²	1,10 m ²	2,11 m ²
22"	550	1,76 m ²	1,40 m ²	1,31 m ²	2,63 m ²
23"	575	1,84 m ²	1,48 m ²	1,50 m ²	3,12 m ²
24"	600	1,92 m ²	1,54 m ²	1,56 m ²	3,66 m ²
26"	650	2,07 m ²	1,66 m ²	1,76 m ²	3,73 m ²
28"	700	2,24 m ²	1,76 m ²	1,94 m ²	4,18 m ²
29"	725	2,31 m ²	1,85 m ²	2,08 m ²	4,62 m ²
30"	750	2,39 m ²	1,91 m ²	2,15 m ²	4,78 m ²
32"	800	2,55 m ²	2,12 m ²	2,46 m ²	5,57 m ²
34"	850	2,71 m ²	2,20 m ²	2,67 m ²	5,96 m ²
36"	900	2,87 m ²	2,30 m ²	2,87 m ²	6,31 m ²
38"	950	3,03 m ²	2,42 m ²	3,20 m ²	7,10 m ²
40"	1000	3,19 m ²	2,55 m ²	3,65 m ²	8,20 m ²
42"	1050	3,35 m ²	2,68 m ²	3,95 m ²	9,90 m ²
44"	1100	3,51 m ²	2,81 m ²	4,20 m ²	11,00 m ²
46"	1150	3,67 m ²	2,94 m ²	5,00 m ²	11,90 m ²
48"	1200	3,83 m ²	3,06 m ²	6,22 m ²	12,90 m ²
50"	1250	3,99 m ²	3,19 m ²	6,75 m ²	13,80 m ²
56"	1400	4,47 m ²	3,58 m ²	7,88 m ²	17,02 m ²

Ø en pouces	Ø nominaux	Coudes à 30°	Coudes à 45°	Coudes à 60°	Coudes à 90°
Inférieur		0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
1/2"	15	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
3/4 "	20	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
1"	25	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
1 1/4"	32	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
1 1/2"	40	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
2"	50	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
2 1/2"	65	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
3"	80	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²
4"	100	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,16 m ²
4 1/2"	-	0,15 m ²	0,15 m ²	0,15 m ²	0,20 m ²
5"	125	0,15 m ²	0,15 m ²	0,17 m ²	0,25 m ²
6"	150	0,15 m ²	0,16 m ²	0,22 m ²	0,32 m ²
8"	200	0,18 m ²	0,28 m ²	0,37 m ²	0,55 m ²
10"	250	0,28 m ²	0,43 m ²	0,57 m ²	0,85 m ²
12"	300	0,40 m ²	0,60 m ²	0,81 m ²	1,21 m ²
14"	350	0,51 m ²	0,77 m ²	1,03 m ²	1,54 m ²
16"	400	0,66 m ²	0,99 m ²	1,33 m ²	1,99 m ²
18"	450	0,86 m ²	1,13 m ²	1,73 m ²	2,59 m ²
20"	500	1,03 m ²	1,55 m ²	2,07 m ²	3,10 m ²
22"	550	1,17 m ²	1,75 m ²	2,33 m ²	3,50 m ²
23"	575	1,30 m ²	2,05 m ²	2,60 m ²	4,00 m ²
24"	600	1,49 m ²	2,23 m ²	2,97 m ²	4,46 m ²
26"	650	1,72 m ²	2,59 m ²	3,45 m ²	5,17 m ²
28"	700	1,98 m ²	2,97 m ²	3,96 m ²	5,94 m ²
29"	725	2,15 m ²	3,20 m ²	4,30 m ²	6,41 m ²
30"	750	2,30 m ²	3,44 m ²	4,59 m ²	6,89 m ²
32"	800	2,78 m ²	4,17 m ²	5,57 m ²	8,35 m ²
34"	850	2,98 m ²	4,47 m ²	5,96 m ²	8,94 m ²
36"	900	3,29 m ²	4,95 m ²	6,35 m ²	9,88 m ²
38"	950	3,60 m ²	5,45 m ²	6,80 m ²	11,50 m ²
40"	1000	3,90 m ²	6,25 m ²	7,50 m ²	13,80 m ²
42"	1050	4,30 m ²	6,80 m ²	8,30 m ²	14,75 m ²
44"	1100	4,90 m ²	7,25 m ²	9,20 m ²	15,70 m ²
46"	1150	5,30 m ²	7,75 m ²	10,90 m ²	16,60 m ²
48"	1200	5,84 m ²	8,76 m ²	11,67 m ²	17,51 m ²
50"	1250	6,30 m ²	10,05 m ²	12,80 m ²	19,00 m ²
56"	1400	7,94 m ²	11,92 m ²	15,89 m ²	23,83 m ²



Ø en pouces	Ø nominaux	Réductions & divers	Clapets	Vannes avec brides	Vannes sans brides
Inférieur		0,15 m ²	0,30 m ²	0,40 m ²	0,40 m ²
1/2"	15	0,15 m ²	0,30 m ²	0,40 m ²	0,40 m ²
3/4 "	20	0,15 m ²	0,30 m ²	0,40 m ²	0,40 m ²
1"	25	0,15 m ²	0,30 m ²	0,40 m ²	0,40 m ²
1 1/4"	32	0,15 m ²	0,30 m ²	0,40 m ²	0,40 m ²
1 1/2"	40	0,15 m ²	0,30 m ²	0,40 m ²	0,40 m ²
2"	50	0,15 m ²	0,38 m ²	0,54 m ²	0,40 m ²
2 1/2"	65	0,15 m ²	0,46 m ²	0,63 m ²	0,40 m ²
3"	80	0,15 m ²	0,58 m ²	0,80 m ²	0,40 m ²
4"	100	0,15 m ²	0,72 m ²	1,01 m ²	0,47 m ²
4 1/2"	-	0,15 m ²	0,80 m ²	1,13 m ²	0,53 m ²
5"	125	0,15 m ²	0,88 m ²	1,25 m ²	0,59 m ²
6"	150	0,16 m ²	1,06 m ²	1,54 m ²	0,74 m ²
8"	200	0,23 m ²	1,38 m ²	2,07 m ²	1,04 m ²
10"	250	0,34 m ²	1,72 m ²	2,67 m ²	1,38 m ²
12"	300	0,37 m ²	2,04 m ²	3,26 m ²	1,73 m ²
14"	350	0,46 m ²	2,24 m ²	3,70 m ²	2,02 m ²
16"	400	0,75 m ²	2,56 m ²	4,35 m ²	2,43 m ²
18"	450	0,94 m ²	2,88 m ²	5,04 m ²	2,88 m ²
20"	500	1,10 m ²	3,20 m ²	5,76 m ²	3,36 m ²
22"	550	1,23 m ²	3,52 m ²	6,51 m ²	3,87 m ²
23"	575	1,27 m ²	3,68 m ²	6,90 m ²	4,14 m ²
24"	600	1,36 m ²	3,84 m ²	7,30 m ²	4,42 m ²
26"	650	1,59 m ²	4,14 m ²	8,07 m ²	4,97 m ²
28"	700	1,85 m ²	4,48 m ²	8,96 m ²	5,60 m ²
29"	725	2,00 m ²	4,62 m ²	9,36 m ²	5,89 m ²
30"	750	2,12 m ²	4,78 m ²	9,80 m ²	6,21 m ²
32"	800	2,60 m ²	5,10 m ²	10,71 m ²	6,89 m ²
34"	850	2,81 m ²	5,42 m ²	11,65 m ²	7,59 m ²
36"	900	3,03 m ²	5,74 m ²	12,63 m ²	8,32 m ²
38"	950	3,30 m ²	6,06 m ²	13,64 m ²	9,09 m ²
40"	1000	3,40 m ²	6,38 m ²	14,67 m ²	9,89 m ²
42"	1050	3,70 m ²	6,70 m ²	15,75 m ²	10,72 m ²
44"	1100	3,92 m ²	7,02 m ²	16,85 m ²	11,58 m ²
46"	1150	4,20 m ²	7,34 m ²	17,98 m ²	12,48 m ²
48"	1200	4,53 m ²	7,66 m ²	19,15 m ²	13,41 m ²
50"	1250	4,85 m ²	7,98 m ²	20,35 m ²	14,36 m ²
56"	1400	6,14 m ²	8,94 m ²	24,14 m ²	17,43 m ²



**FILIÈRE PEINTURE
ANTICORROSION**

Édition 2023

